



Règlement du Marché de Noël de la Création et de la Gastronomie 2026

Engagement & Contrat du Marché de Noël 2026

Le Marché de Noël est organisé par l'association Grâne Initiatives **le dimanche 29 novembre 2026 de 9h30 à 17h00**

- La sélection des exposants se fera sur la base de la qualité, de l'originalité des produits du marché de Noël.
 - Les produits proposés doivent correspondre à l'esprit de Noël et respecter les thèmes liés à l'artisanat, la création, la décoration et la gastronomie (pas de produits maraîchers, pas de revente).
 - **L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription si le nombre d'exposants vendant un même produit est trop important** et si elle ne correspond pas aux valeurs du marché.
 - L'inscription uniquement sur réservation sera validée à réception de ce bulletin dûment complété, accompagné du règlement, des photos et de toutes les pièces demandées.
 - Les stands alimentaires devront respecter les normes sanitaires en vigueur et posséder les autorisations nécessaires.
 - Les stands devront être décorés de manière festive dans l'esprit de Noël.
 - Le marché de Noël se tiendra sur la place du Champ de Mars pour les emplacements extérieurs et sous chapiteaux ; pour les emplacements intérieurs dans le Centre Rural d'Activité (CRA) et le Temple.
 - Les emplacements seront attribués en fonction des disponibilités, de la nature des produits à la vente et le métrage de l'emplacement donné doit être respecté. Seules les marchandises pour lesquelles l'emplacement a été attribué, seront mises en vente.
 - Les demandes en électricité pourront être fournies en fonction du nombre d'aménagements techniques disponibles.
 - Un e-mail sera envoyé pour valider votre inscription avec les consignes nécessaires à votre installation et votre heure d'arrivée. Une facture sera délivrée.
 - Les exposants doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour protéger leur matériel et leurs marchandises (barnum, parasol avec fixations ...).
 - En cas d'intempéries (fortes pluies, vent violent, neige ...), rendant l'exploitation en extérieur dangereuse, aucun remboursement ne sera effectué pour les emplacements extérieurs.
 - Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de la part de l'exposant, quel que soit le motif, après le **6 novembre 2026**.
 - L'accueil et le placement se font par une équipe de bénévoles. L'installation à partir de 6h30 suivant un ordre d'arrivée donné par l'organisateur, est à respecter impérativement. Il est impossible de changer l'emplacement qui est attribué.
 - Seuls les véhicules équipés spécifiquement pour la vente (camion stand) seront autorisés à stationner sur le marché. Les autres ne pourront pénétrer que pour le déchargement et le chargement des marchandises.
 - Sécurité et assurance : il est interdit d'utiliser des appareils électriques non conformes (y compris chauffage individuel). L'exposant doit être couvert par une assurance et fournir les attestations lors de l'inscription. Il est responsable de la surveillance, de la sécurité de son stand et des produits vendus.
 - L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation du matériel.
 - Les exposants devront attendre la fin du marché à 17h pour remballer leur stand.
- Ils sont responsables de la propreté de leur espace. Les déchets doivent être regroupés, triés et déposés dans la zone prévue. Aucun résidu ne devra subsister sur les lieux, sous peine de sanctions

Nous vous rappelons que nous sommes tous des bénévoles, il est IMPERATIF que nos échanges restent polis et respectueux



Bulletin d'inscription
Marché de Noël de la Création et de la Gastronomie
Le dimanche 29 novembre 2026
Fin des inscriptions le 31 octobre 2026

Nom, prénom

Adresse

.....

Téléphone

Email

Site internet

Articles vendus

Photos obligatoires de votre atelier de fabrication et de vos créations, à envoyer par e-mail pour valider votre inscription, l'association se réservant le droit de sélectionner les produits.

Participation au Marché de Noël

Emplacement intérieur (2m ou 3m maximum) (tables et chaises fournies)ml X 15 € =€

Emplacement sous chapiteau (2m, 3m ou 4m maximum)*ml X 12 € = €

Emplacement extérieur (au minimum 3m)*ml X 10 € = €

*** Tables non fournies**

Les capacités électriques disponibles sont techniquement limitées pour les exposants à l'extérieur, **l'électricité sera donnée aux besoins pour la conservation des denrées alimentaires ou food- truck.**

Pensez à vous munir des rallonges et branchements dont vous avez besoin. Pour l'intérieur, privilégiez les éclairages LED et pensez également à emporter les rallonges dont vous aurez besoin.

Les chauffages d'appoint individuel sont formellement interdits

Avez-vous besoin d'électricité ☐ oui ☐ non

Restauration sur place

Inscription

Etablir le chèque à l'ordre de Grâne Initiatives accompagné du bulletin d'inscription et de la copie de :

- la carte d'identité,
- la carte professionnelle ou attestation URSSAF ou MSA
- l'assurance RC professionnelle

L'inscription ne sera validée qu'à réception du dossier complet et du règlement.

L'ensemble à retourner par courrier à Grâne Initiatives - 7 place du Champ de Mars - 26400 Grâne

Contact : sigrane@gmail.com / Tel 04 75 62 66 08 ouvert mardi- mercredi – jeudi – de 14h à 17h

J'ai pris connaissance du règlement du Marché de Noël de Grâne et m'engage à le respecter.

Fait à le

Signature

